

**Dossier d'information**

# Modification d'une antenne dans votre commune



**Code Site :** 00000092J48-20

**Adresse du site :** 17 Avenue des 4 Otages Central FT

**Commune :** 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

**13/09/2021**

# Sommaire

Synthèse et motivation du projet  
d'Orange  
Page 03

Description des phases de déploiement  
Page 05

Adresse et coordonnées de  
l'emplacement de l'installation  
Page 06

Plan du projet  
Page 07

Caractéristiques d'ingénierie  
Page 08

Déclaration ANFR  
Page 11

Autorisations requises  
Page 12

Calendrier prévisionnel  
Page 12

Vos contacts  
Page 12

Annexes  
Page 13

L'essentiel sur la 5G  
Page 17

Documents élaborés par l'Etat  
Page 28

Vous trouverez dans ce dossier d'information élaboré et transmis conformément à la LOI n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques (publiée au JORF n°0034 du 10 février 2015), les réponses aux éventuelles questions que vous pourriez vous poser : ce qui est à l'origine de ce projet, les étapes qui vont conduire à sa réalisation et les données techniques de l'installation.

Comme pour toutes implantations d'antennes relais, Orange s'engage dans le cadre du présent projet, à respecter les valeurs limites réglementaires d'exposition du public aux champs électromagnétiques.

# Synthèse et motivation du projet d'Orange

## Introduction

La téléphonie mobile fait partie de notre vie quotidienne. Plus de 40 000 antennes relais en services assurent la couverture du territoire en 2G, 3G, 4G et 5G et le développement se poursuit afin de garantir le bon fonctionnement des réseaux mobiles\*.



Les téléphones mobiles mais aussi les objets connectés ne pourraient pas fonctionner sans ces installations.

Ainsi, la qualité des services mobiles et des usages associés, dépend du nombre d'antennes et de leur répartition sur le territoire.

La loi encadre strictement le déploiement et le fonctionnement des antennes relais. Orange est par ailleurs tenue, à l'égard de l'Etat, de respecter de nombreuses obligations notamment en matière de couverture de la population, de qualité et de disponibilité du service mobile.

L'ensemble des antennes déployé constitue un réseau de cellules de tailles différentes assurant la couverture d'une zone géographique :

- **La taille des cellules dépend notamment de l'environnement** (zone rurale, urbaine et intérieur bâtiment), **des conditions de propagation** des ondes (obstacles, immeubles, végétation...) et **de la densité et/ou nature du trafic** à écouler (nombre d'utilisateurs, catégories de trafic voix et data).
- **Les fréquences ou « ressources radio » sont limitées.** Elles sont réparties sur les cellules pour satisfaire la demande de trafic.



\*L'Agence Nationale des Fréquences publie mensuellement un Observatoire du déploiement des antennes relais sur son site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr).

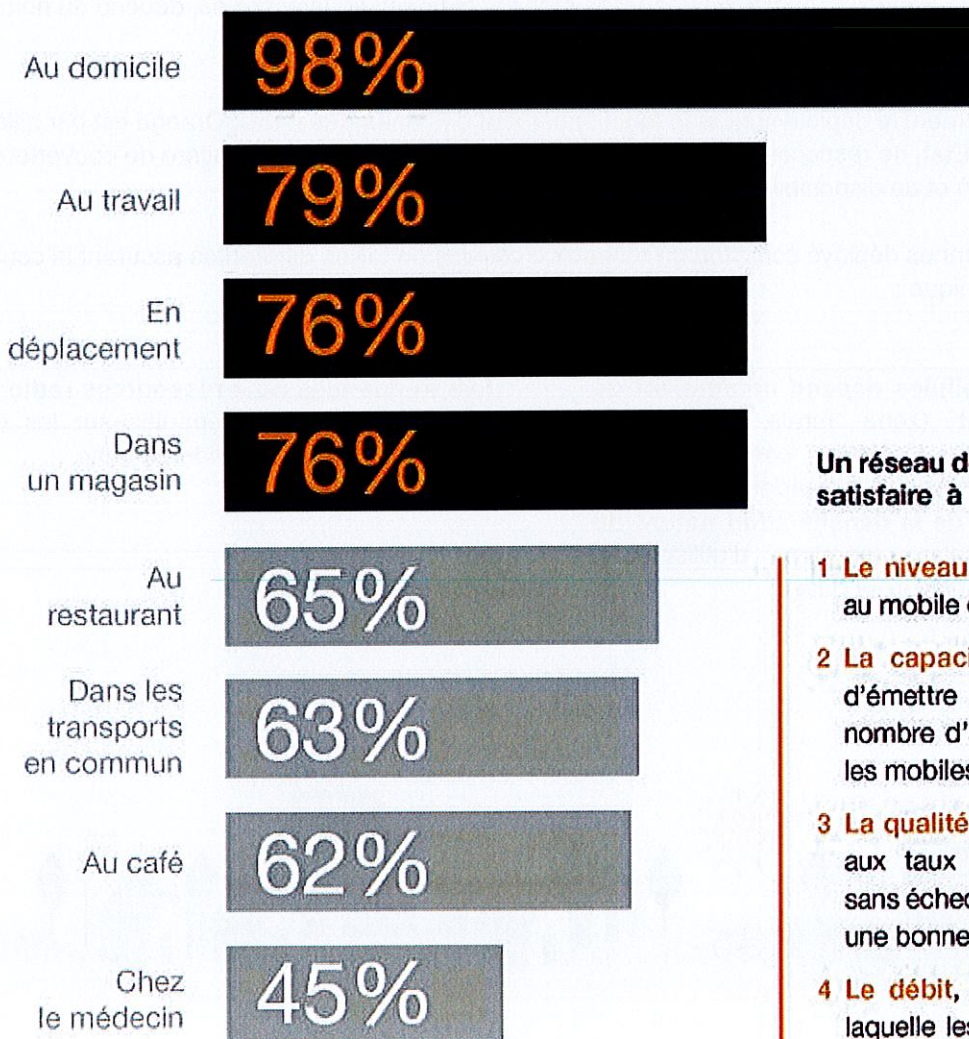
**La modification de l'antenne existante est réalisée pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins du territoire de la commune.**

Son objectif est de permettre aux utilisateurs (personnes, entreprises, services publics ou d'intérêt général), de la zone couverte de **mieux communiquer** : en statique et en mobilité, émettre et recevoir de la voix, de l'image, du texte, des données informatiques (e-mail, Internet, téléchargement), n'importe où dans la rue ou depuis chez eux, au bureau, dans les transports (personnels ou publics) et dans les meilleures conditions possibles.

L'évolution de cette antenne-relais a pour objectif de permettre une amélioration significative du débit du réseau mobile grâce à l'introduction de l'Ultra Haut Débit Mobile ORANGE. La 5G offrira la rapidité et la capacité en données nécessaires au développement de nouvelles générations d'applications et de services. Ce dossier est réalisé conformément aux recommandations de l'ANFR.

## Les smartphones s'utilisent partout !

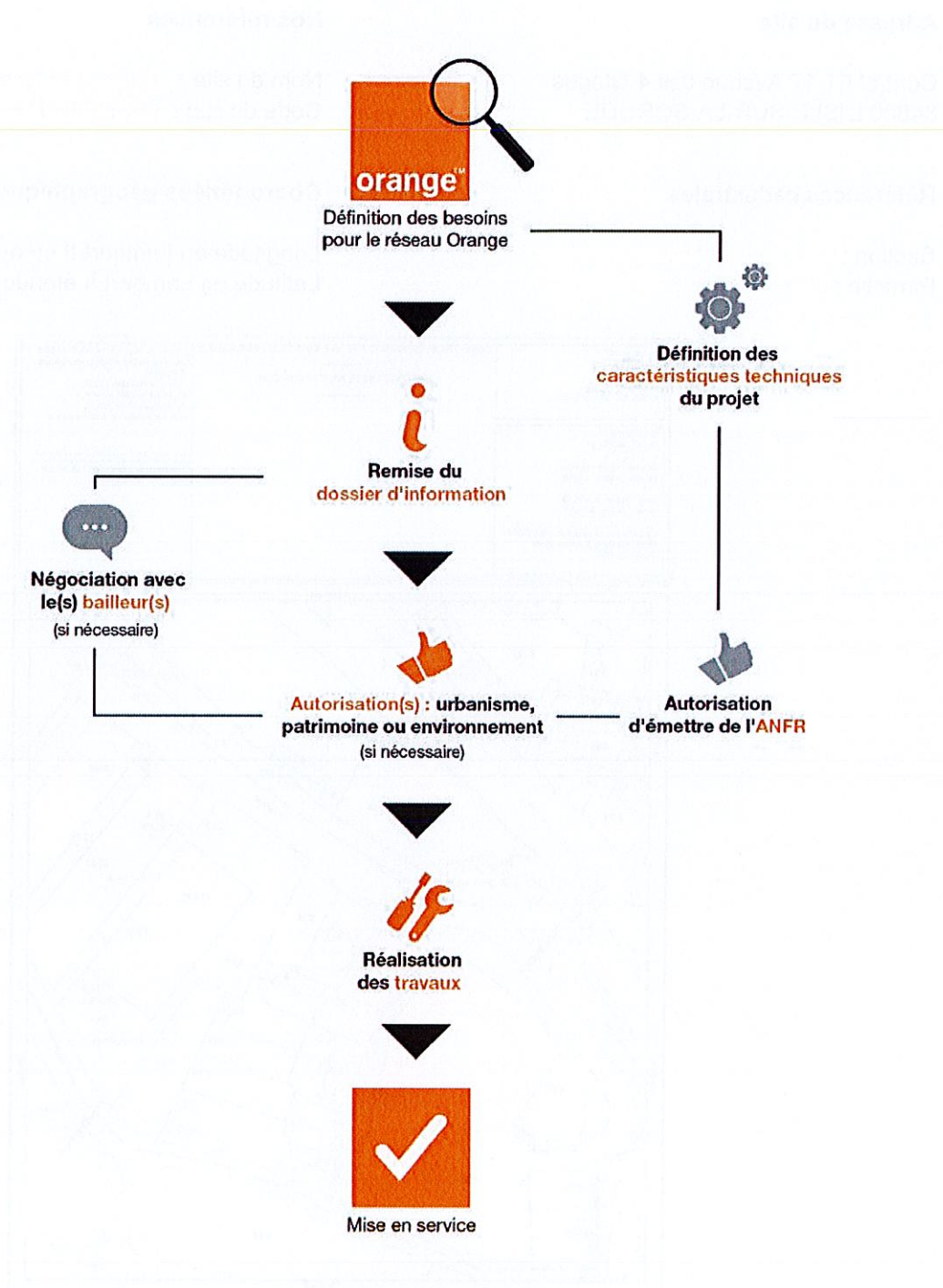
### Lieux d'utilisation d'internet mobile sur un smartphone en France



**Un réseau de téléphonie mobile doit satisfaire à plusieurs critères :**

- 1 Le niveau de couverture**, qui permet au mobile d'accéder au réseau.
- 2 La capacité du réseau**, qui permet d'émettre et de recevoir un grand nombre d'appels et de données entre les mobiles et l'antenne.
- 3 La qualité de service**, qui correspond aux taux de communication réussie sans échec, coupure ou brouillage avec une bonne qualité vocale.
- 4 Le débit**, qui représente la vitesse à laquelle les données sont envoyées et reçues entre les mobiles et l'antenne.

# Description des phases de déploiement



# Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

## Adresse du site

Central FT 17 Avenue des 4 Otages  
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

## Nos références

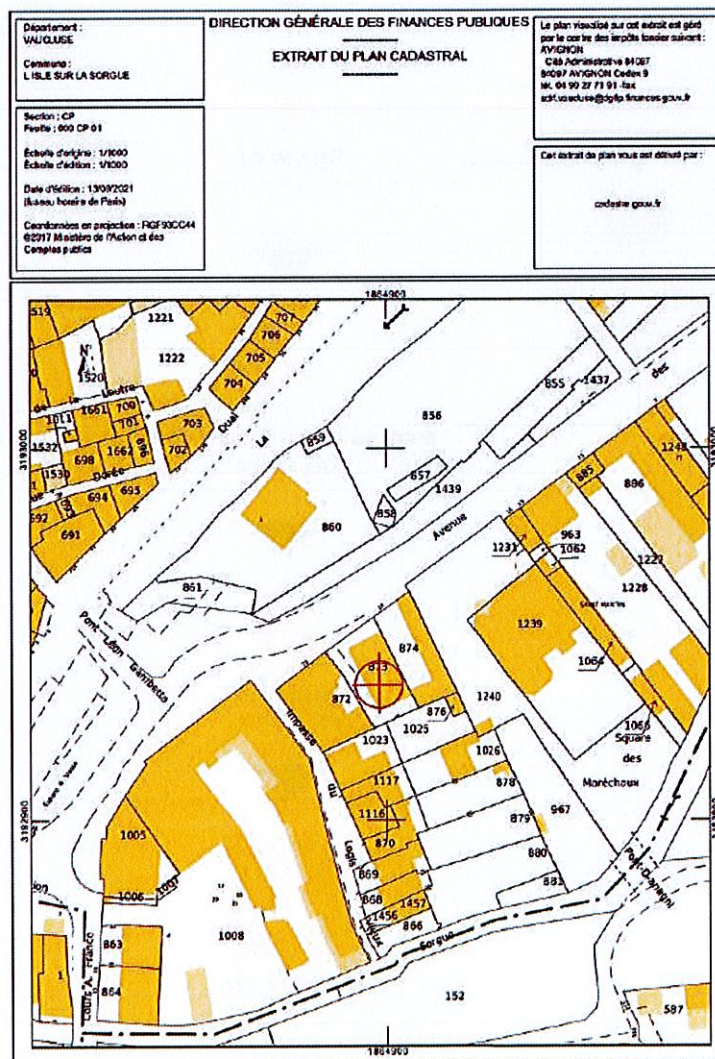
Nom du site : ISLE SUR SORGUE FT  
Code du site : 00000092J48-20

## Références cadastrales

Section : CP  
Parcelle : 873

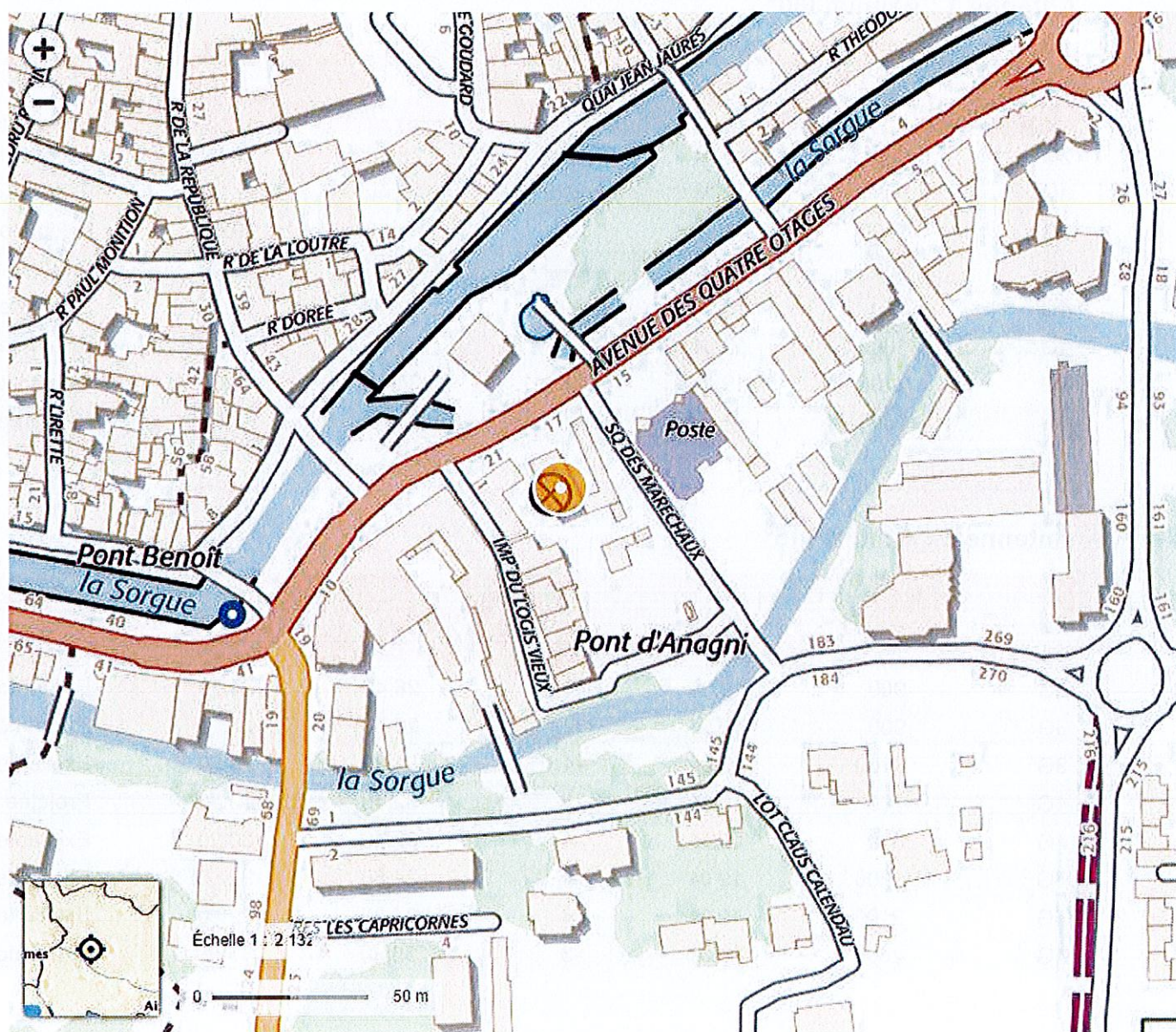
## Coordonnées géographiques

Longitude en Lambert II étendu : X : 818416.00  
Latitude en Lambert II étendu : Y : 1883373.00



# Plan du projet

## Plan de situation



Il n'y a pas d'ouvrant dans un rayon de 10m de l'antenne.

# Caractéristiques d'ingénierie

## Antenne 1 : Azimut 360°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
2G	900	19.04	-2	26.40	24.20	Existante
3G	900	19.04	-2	29.40	27.20	Existante
3G	2100	19.04	-3	31.80	29.60	Existante
4G	700	19.04	-9	32.40	30.20	Projetée
4G	800	19.04	-6	32.40	30.20	Existante
4G	1800	19.04	-3	34.80	32.60	Existante
4G	2100	19.04	-3	34.80	32.60	Existante
4G	2600	19.04	-6	35.80	33.60	Existante

## Antenne 2 : Azimut 115°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
2G	900	19.04	-2	26.40	24.20	Existante
3G	900	19.04	-2	29.40	27.20	Existante
3G	2100	19.04	-4	31.80	29.60	Existante
4G	700	19.04	-9	32.40	30.20	Projetée
4G	800	19.04	-4	32.40	30.20	Existante
4G	1800	19.04	-4	34.80	32.60	Existante
4G	2100	19.04	-4	34.80	32.60	Existante
4G	2600	19.04	-3	35.80	33.60	Existante



### Antenne 3 : Azimut 230°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
2G	900	19.04	-2	26.40	24.20	Existante
3G	900	19.04	-2	29.40	27.20	Existante
3G	2100	19.04	-3	31.80	29.60	Existante
4G	700	19.04	-9	32.40	30.20	Projetée
4G	800	19.04	-2	32.40	30.20	Existante
4G	1800	19.04	-3	34.80	32.60	Existante
4G	2100	19.04	-3	34.80	32.60	Existante
4G	2600	19.04	-3	35.80	33.60	Existante

### Antenne 4 : Azimut 360°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
5G	3500	20.65	-4	45.00	42.80	Projetée

### Antenne 5 : Azimut 115°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
5G	3500	20.65	-4	45.00	42.80	Projetée

## Antenne 6 : Azimut 230°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
5G	3500	20.65	-4	45.00	42.80	Projetée

**Azimut** : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

**HMA** : hauteur du milieu de l'antenne par rapport au sol

**Tilt prévisionnel** : orientation verticale de l'antenne par rapport à l'horizontal

**PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente)** : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

**PAR (Puissance Apparente Rayonnée)** : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

# Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet de la déclaration ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

## Déclaration fournie à l'ANFR par le demandeur de l'implantation ou de la modification d'une station radioélectrique émettrice

\*\*\*\*

N° ANFR : 084\_229\_0157\_1

1. Conformité de l'installation aux périmètres de sécurité du guide technique DR 17 :

Oui  Non

2. Existence d'un périmètre de sécurité accessible au public :

Oui, balisé  Oui, non balisé  Non

**Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.**

3. Le champ radioélectrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n°2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

Oui  Non

4. Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission

Oui  Non

Si la réponse est OUI, liste des établissements en précisant pour chacun :

- le nom
- l'adresse
- les coordonnées WGS 84 (facultatif)
- l'estimation du niveau maximum de champ reçu, sous la forme d'un pourcentage par rapport au niveau de référence du décret n°2002-775.

# Autorisations requises

Aucune autorisation pour l'installation n'est requise au titre du code de l'urbanisme, du patrimoine ou de l'environnement.

## Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début des travaux : 01/11/2021

---

Date prévisionnelle de fin des travaux : 01/12/2021

---

Date prévisionnelle de mise en service : 01/01/2022

---

## Vos contacts

**Pour les questions relatives au projet :**

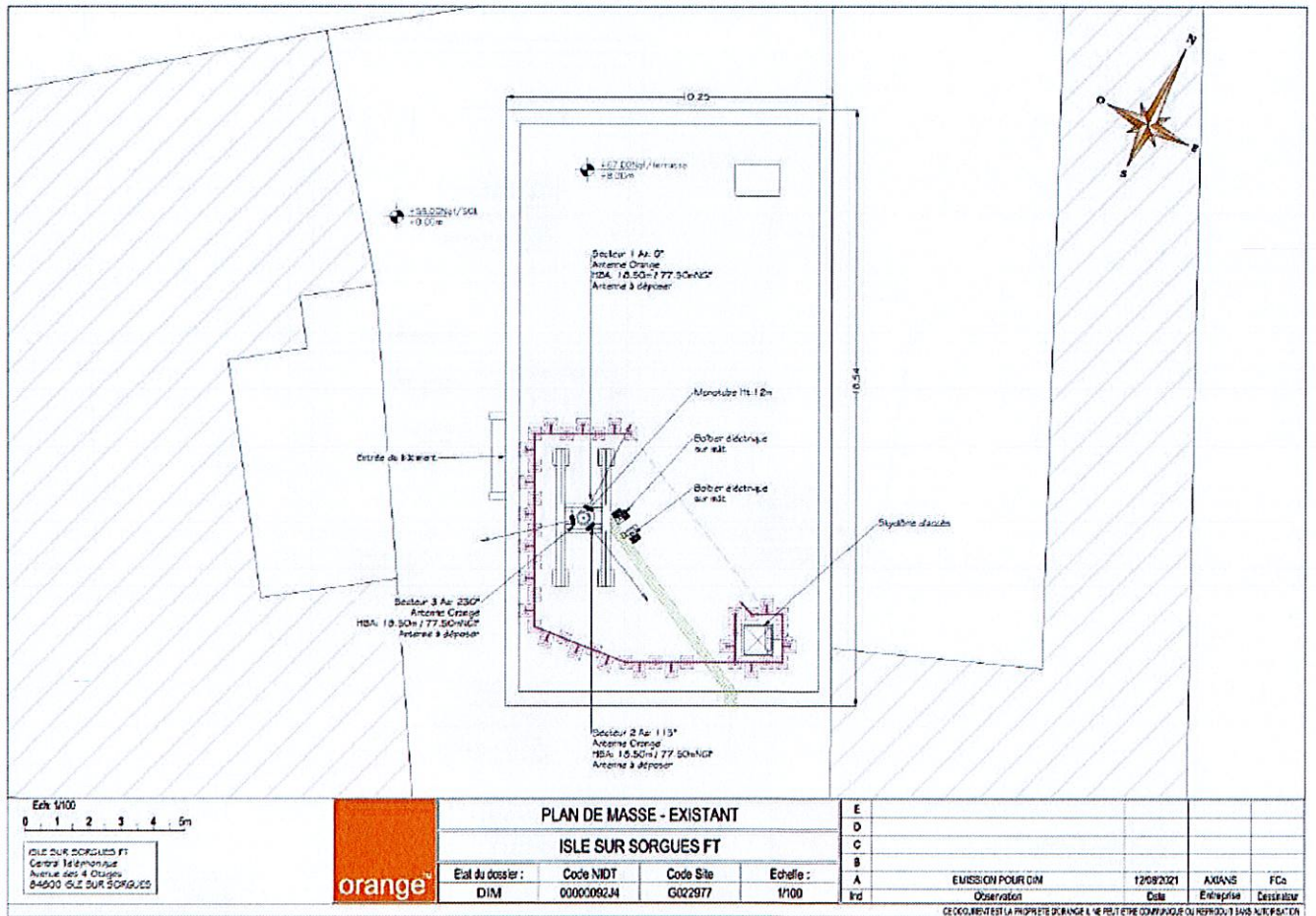
**ORANGE**

Correspondant : **Mme Nejma Ouadi**  
Directrice Opérationnelle de l'UPR SE  
18 rue Jacques Reattu  
13275 Marseille Cedex 9

Consultable en ligne : <https://odi.cdh-it.com/43481>

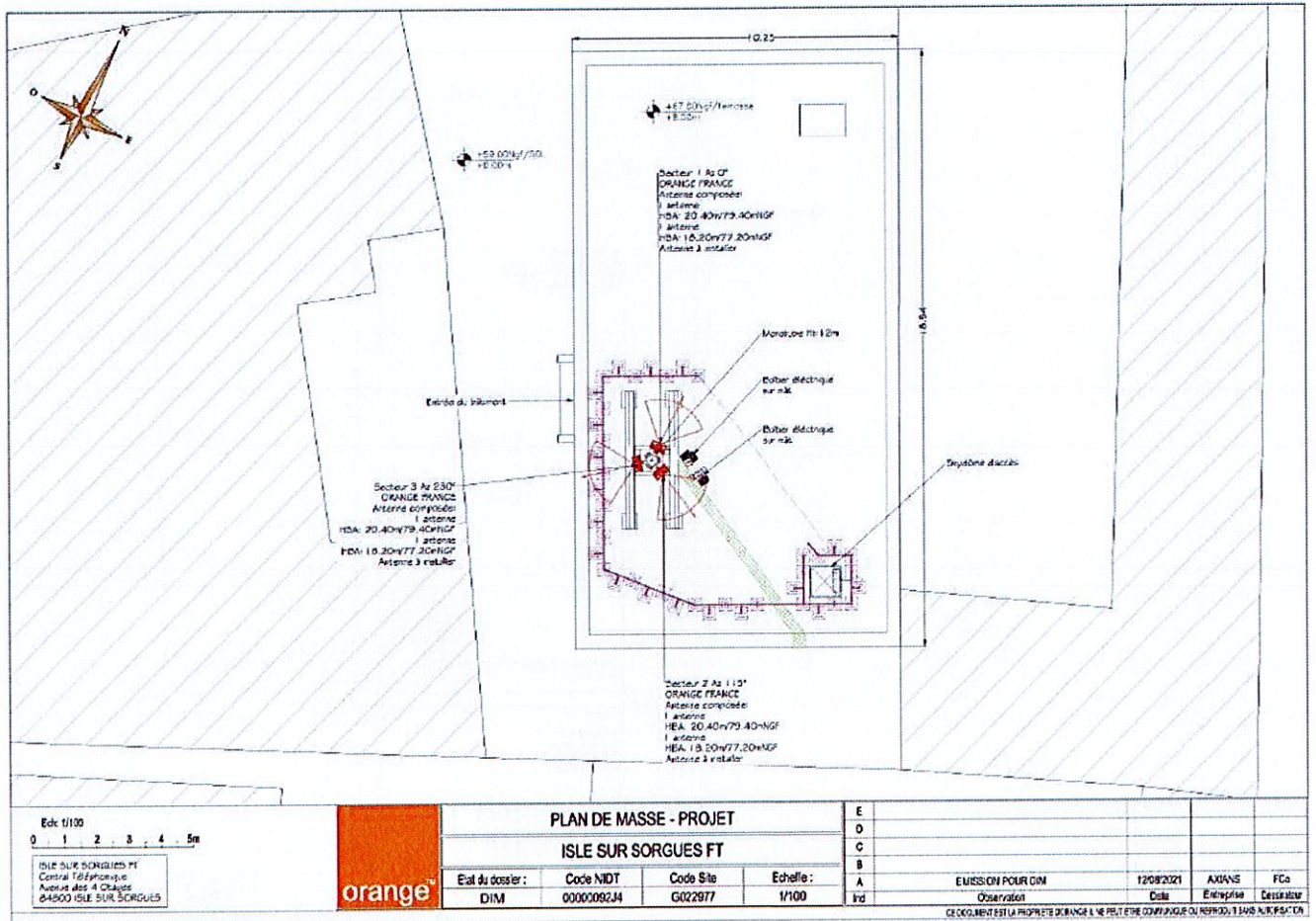
# Annexes

## PLAN MASSE EXISTANT

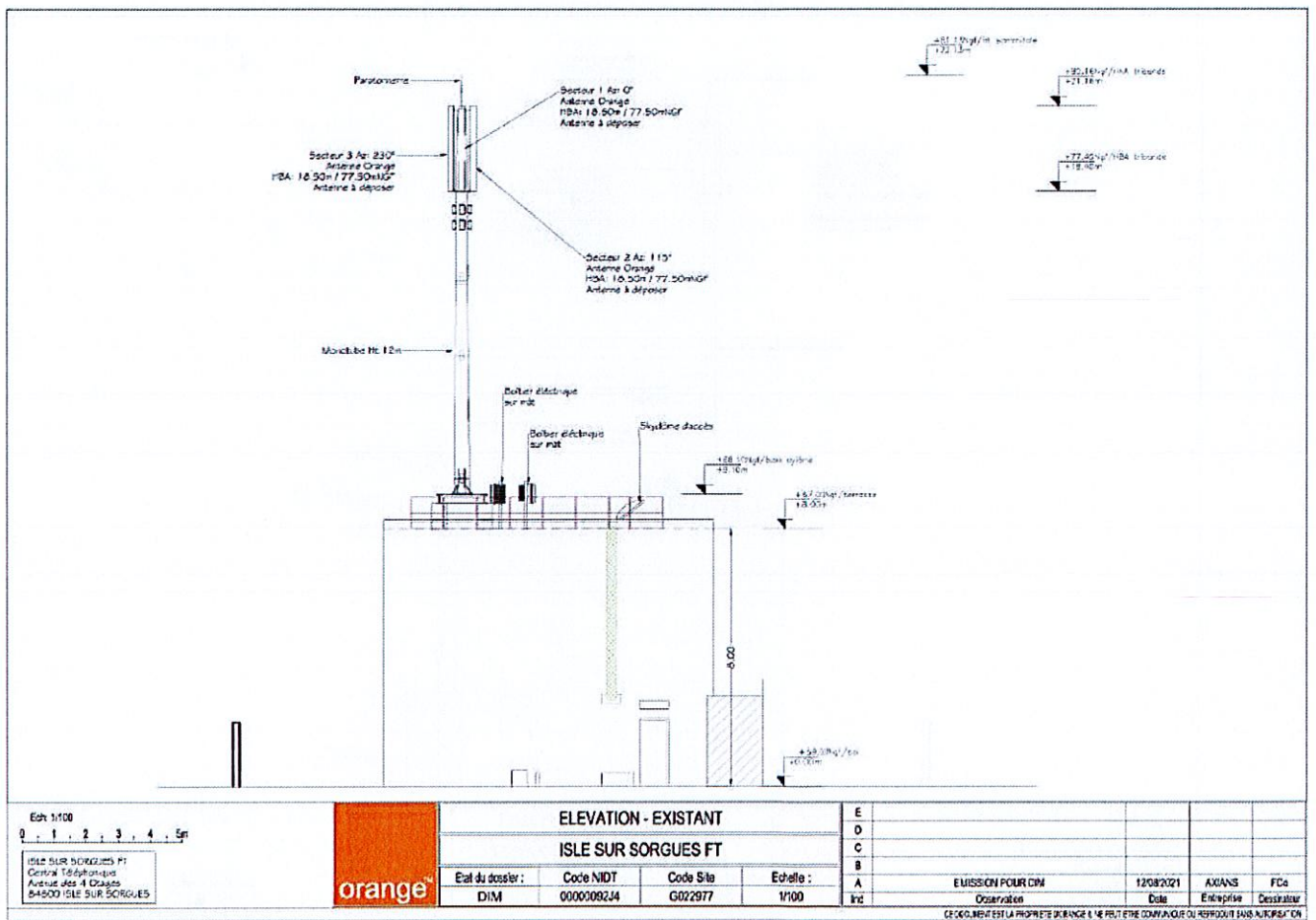


# PLAN MASSE PROJET

ISLE SUR SORGUES FT

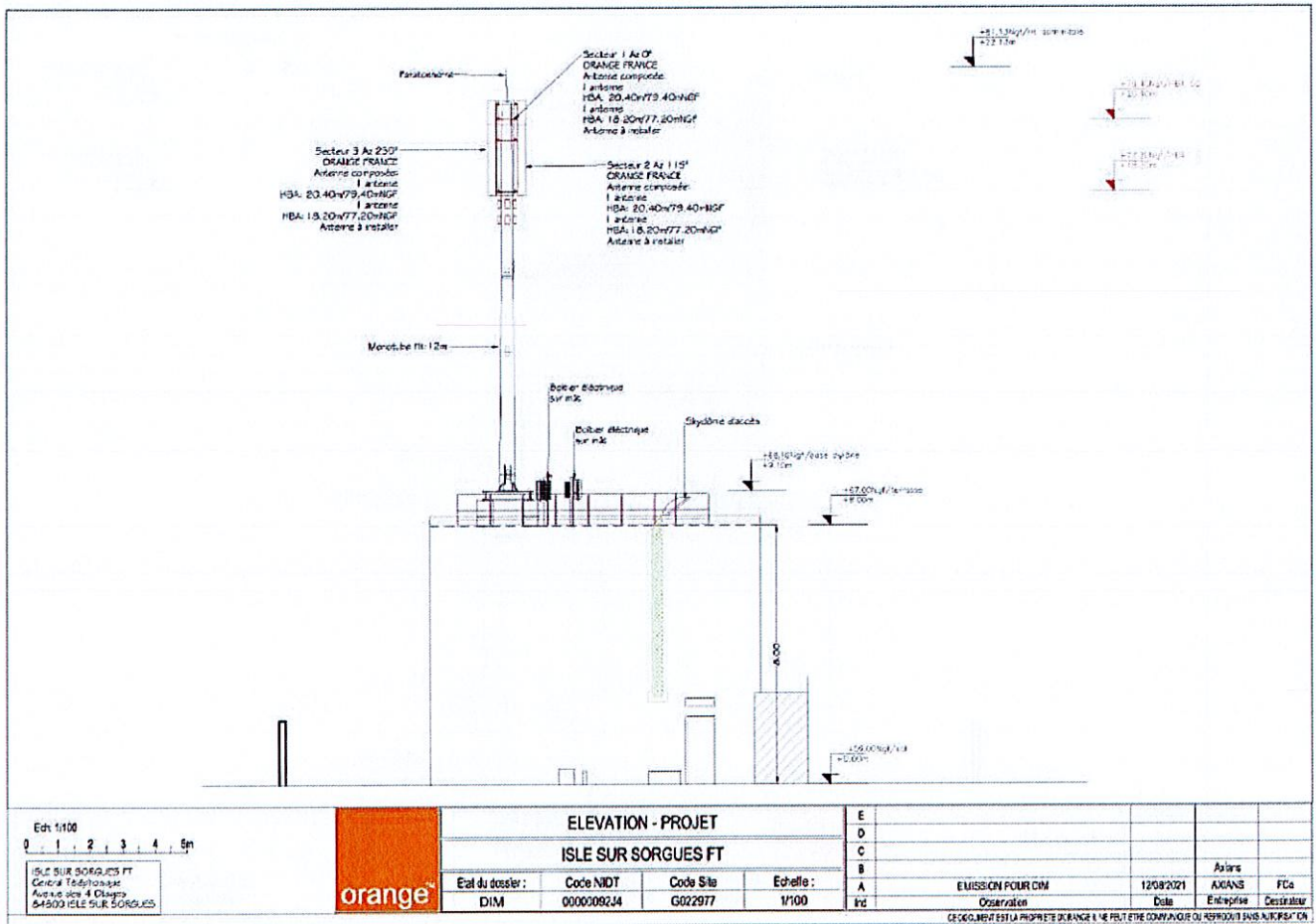


# PLAN ELEVATION EXISTANT



# PLAN ELEVATION PROJET

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ANTENNE



Edt: 1/100  
0 1 2 3 4 5m

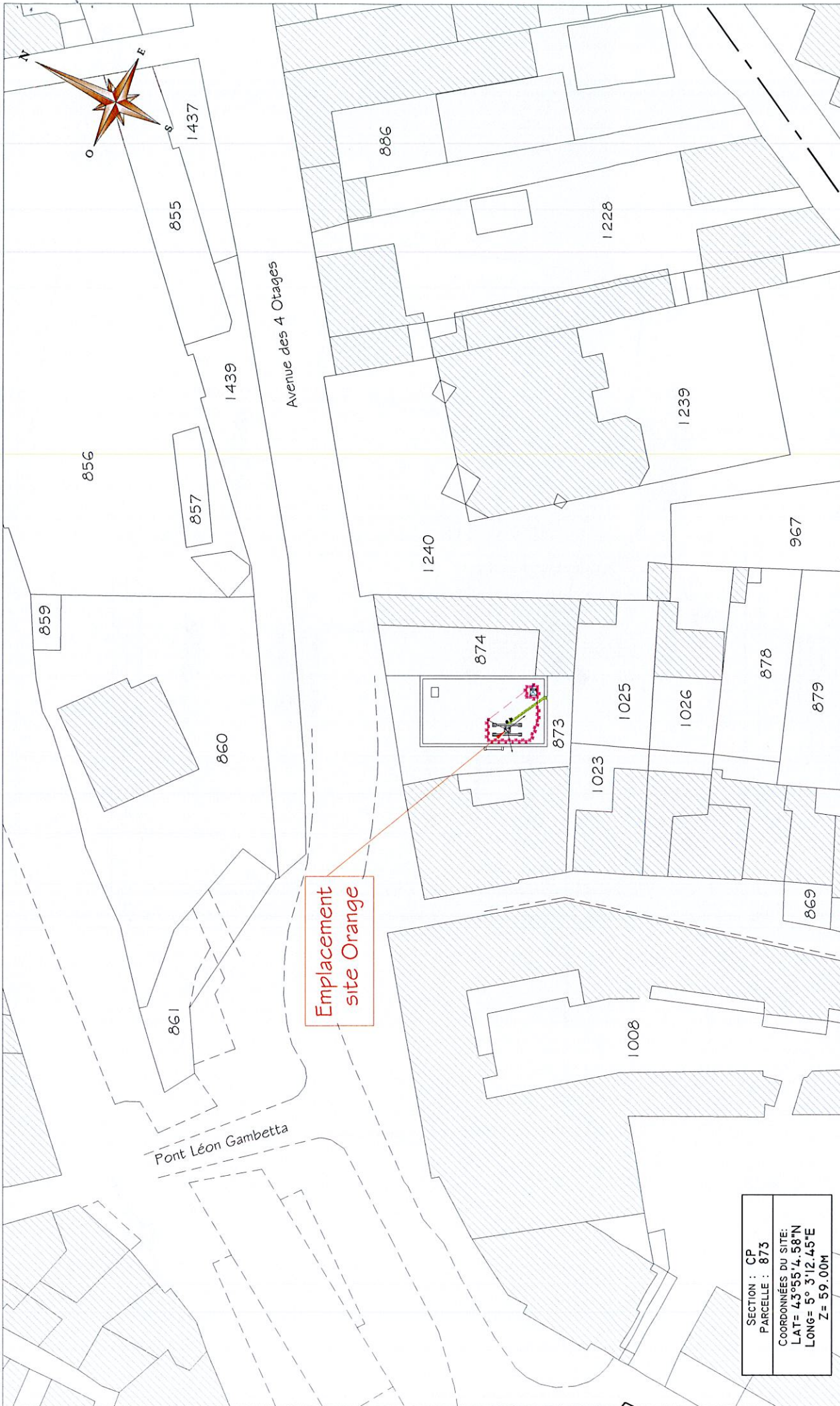


ELEVATION - PROJET			
ISLE SUR SORGUES FT			
Etat du dossier :	Code NIDT	Code Site	Echelle :
DIM	0000092J4	G022977	1/100

E				
D				
C				
B				
A	EMISSION FOUR DIM	12/08/2021	AGANS	Fda
Ind	Observation	Date	Entreprise	Destinataire

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE RENANCE I NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS AUTORISATION





Emplacement  
site Orange

SECTION : CP  
PARCELLE : 873  
COORDONNÉES DU SITE:  
LAT= 43°55'4.58"N  
LONG= 5° 3'12.45"E  
Z = 59.00M

Ech: 1/500

0 5 10 15 20m

ISLE SUR SORGUES FT  
Central Téléphonique  
Avenue des 4 Otages  
84800 ISLE SUR SORGUES

PLAN DE SITUATION

ISLE SUR SORGUES FT

Etat du dossier :	Code NIDT	Code Site	Echelle :
DIM	00000092.14	G022977	1/500

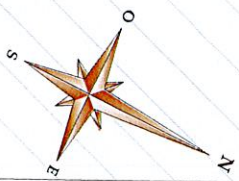
E  
D  
C  
B  
A  
Ind

EMISSION POUR DIM  
Observation

Date

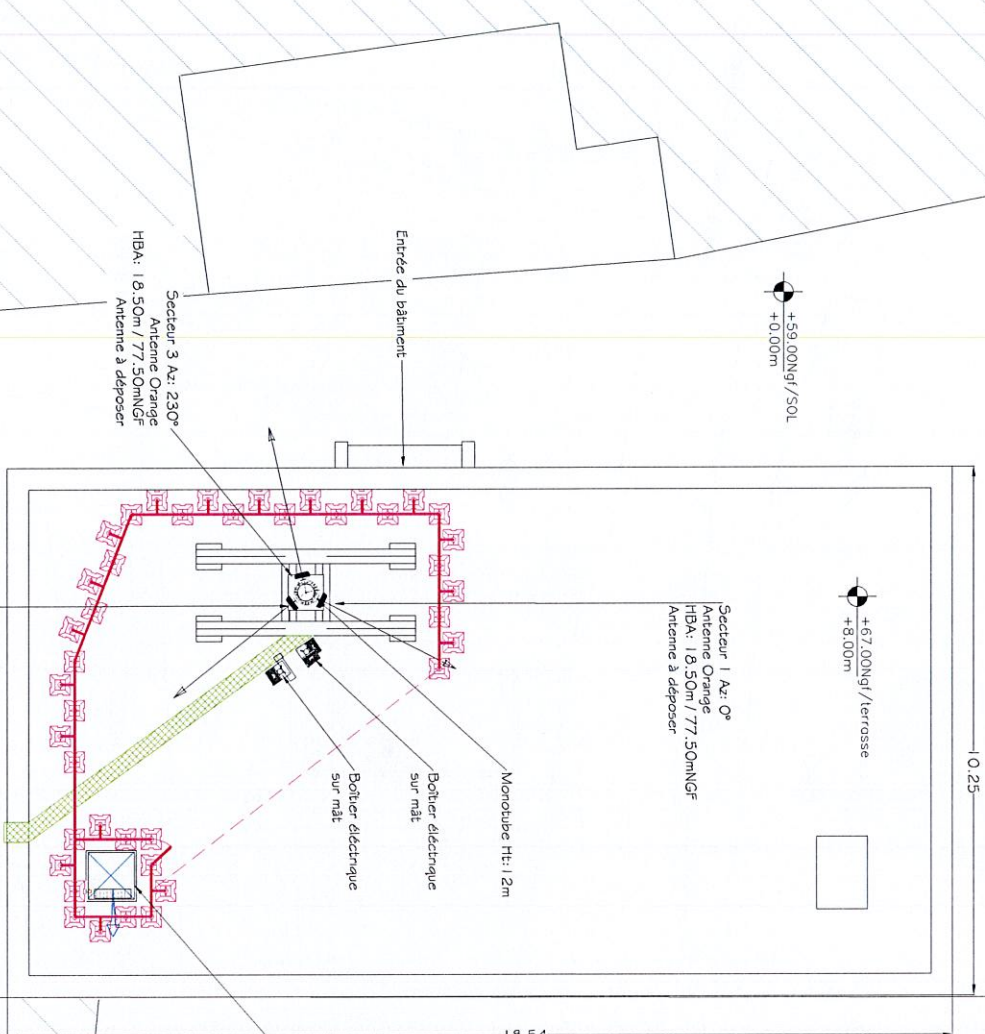
AXIANS  
Entreprise

FCo  
 Dessinateur



±59.00NGF/SOL  
+0.00m

±67.00NGF/Terrasse  
+8.00m



Ech. 1/100  
0 1 2 3 4 5m

ISLE SUR SORQUES FT  
Central téléphonique  
Avenue des 4 Otages  
84800 ISLE SUR SORQUES

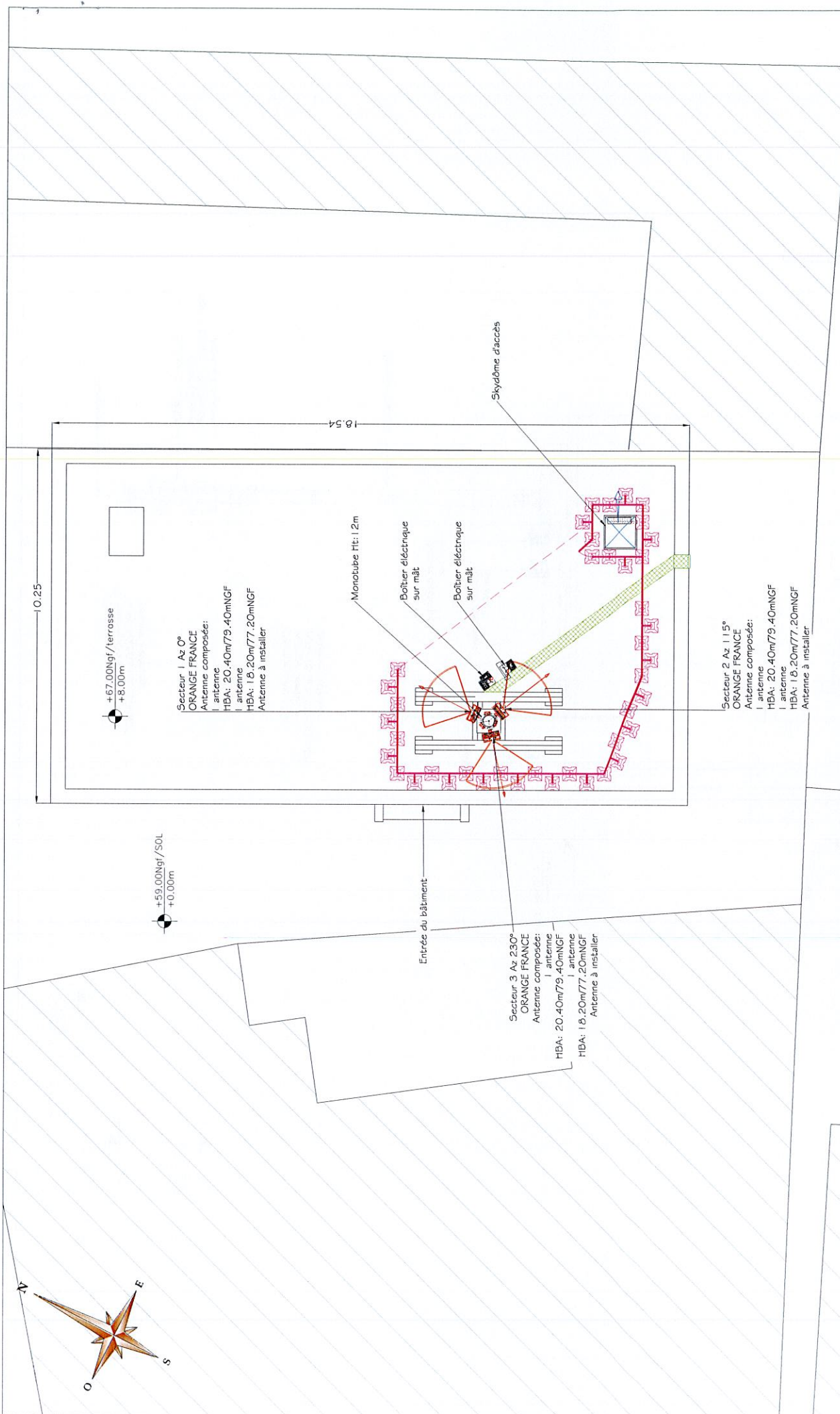


PLAN DE MASSE - EXISTANT

ISLE SUR SORQUES FT

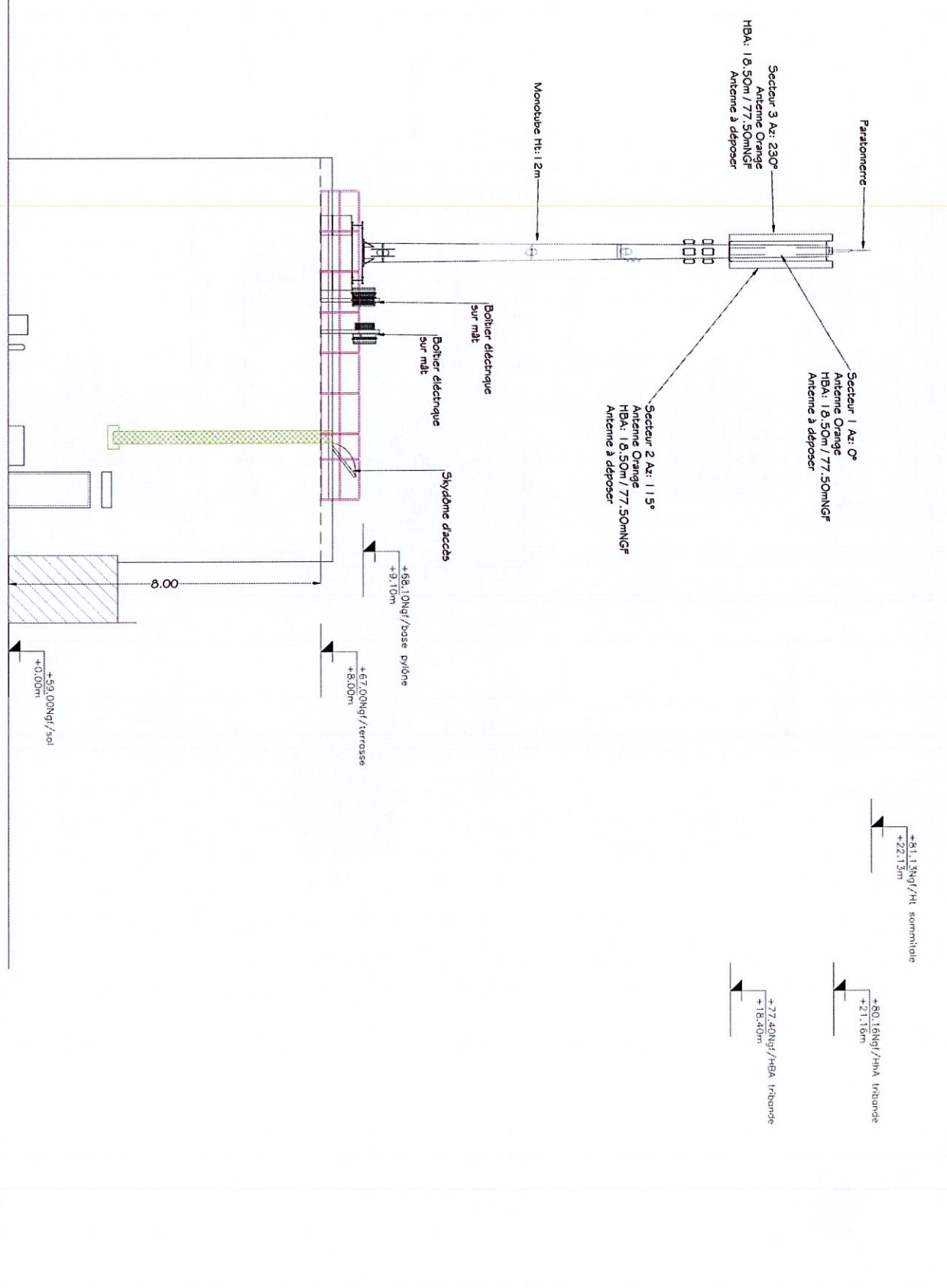
Etat du dossier :		Code NIDT	Code Site	Echelle :
DIM		00000092J4	G022977	1/100

Ind	A	B	C	D	E
	EMISSON POUR DIM				
	Observation				
	Date	12/08/2021			
	Entreprise	AXIANS			
	Dessinateur	FCO			



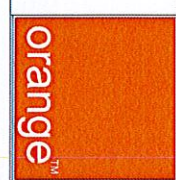
Ech: 1/100		PLAN DE MASSE - PROJET		E	
0 1 2 3 4 5m		ISLE SUR SORGUES FT		D	
ISLE SUR SORGUES FT Central Téléphonique Avenue des 4 Otages 84800 ISLE SUR SORGUES		Etat du dossier : DIM		C	
Code NIDT : 00000092J4		Code Site : G022977		B	
Echelle : 1/100		EMISSIION POUR DIM		A	
		Observation		Ind	
		Date		12/08/2021	
		Entreprise		AXIANS	
		FCo		FCo	
		Dessinateur		Dessinateur	

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE D'ORANGE IL NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS AUTORISATION



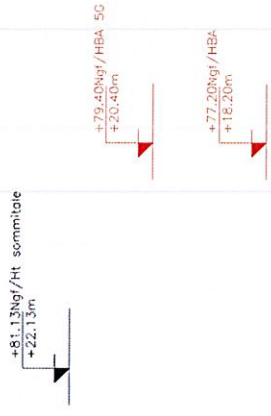
Ech: 1/100  
 0 . 1 . 2 . 3 . 4 . 5m

ISLE SUR SORGUES FT  
 Central Téléphonique  
 Avenue des 4 Charges  
 84800 ISLE SUR SORGUES



<b>ELEVATION - EXISTANT</b>			
<b>ISLE SUR SORGUES FT</b>			
Etat du dossier :	Code NIDT	Code Site	Echelle :
DIM	0000009214	G022977	1/100

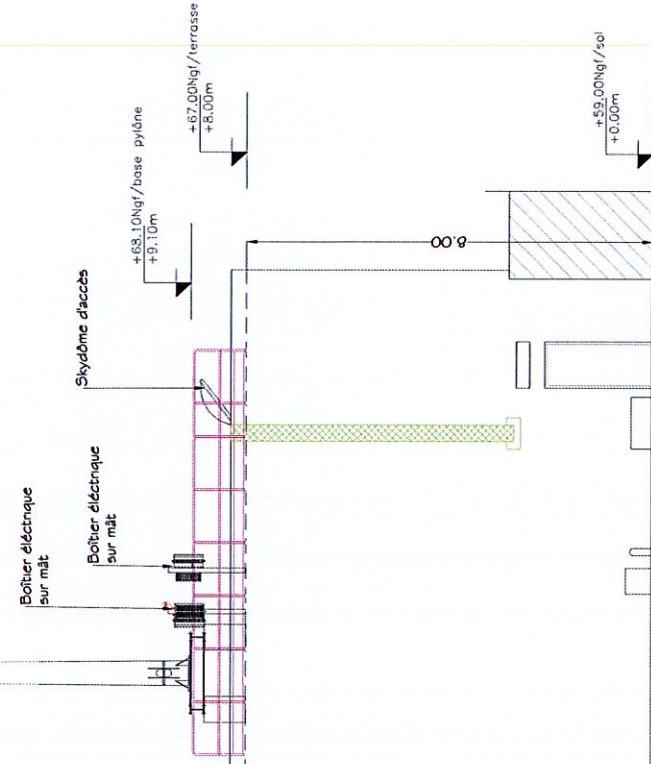
E			
D			
C			
B	EMISSIION POUR DIM	12/08/2021	AXJANS
A	Observation	Date	Entreprise
Ind			Dessinateur



Secteur 3 Az 230°  
 ORANGE FRANCE  
 Antenne composée:  
 1 antenne  
 HBA: 20.40m/79.40mNGF  
 HBA: 18.20m/77.20mNGF  
 Antenne à installer

Secteur 2 Az 115°  
 ORANGE FRANCE  
 Antenne composée:  
 1 antenne  
 HBA: 20.40m/79.40mNGF  
 HBA: 18.20m/77.20mNGF  
 Antenne à installer

Monotube ht: 12m



Ech: 1/100

0 . 1 . 2 . 3 . 4 . 5m

ISLE SUR SORGUES FT  
 Central Téléphonique  
 Avenue des 4 Otages  
 84800 ISLE SUR SORGUES

ELEVATION - PROJET	
ISLE SUR SORGUES FT	
Etat du dossier: DIM	Code NIDT 00000092J4
Code Site G022977	Echelle: 1/100

E			
D			
C			
B			
A	EMISSIION POUR DIM	12/08/2021	AXIANS
Ind	Observation	Date	Entreprise
			AXIANS
			FCo
			Destinateur

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE D'ORANGE IL NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS AUTORISATION